Nations Unies E/ICEF/2001/P/L.70

Conseil économique et social

Distr.: limitée
2 octobre 2001
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2001
10-14 décembre 2001
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le financement d'un programme de pays de courte durée**

Programme multipays pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les pays baltes

Résumé

Le présent document contient une recommandation pour le financement sur la masse commune des ressources et à l'aide d'autres ressources d'un programme multipays pour le Bélarus, la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, la Fédération de Russie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et l'Ukraine.

La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver un montant de 3,5 millions de dollars à prélever sur la masse commnue des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et d'un montant de 5 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales, pour l'année 2002.

* E/ICEF/2001/12.

** Les chiffres figurant dans le présent document sont définitifs et tiennent compte de soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 2000. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés pour 2001 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide d'autres ressources (E/ICEF/2001/P/L.73).

01-56092S (F)

La situation des enfants et des femmes

1. Les enfants et les femmes de ces pays d'Europe centrale et orientale, de la Communauté d'États indépendants et des pays baltes continuent de souffrir des effets de la transition économique et politique de la dernière décennie. Certains problèmes communs découlent des politiques suivies avant la transition – soins aux enfants dans les établissements publics et influence limitée des parents sur la santé et l'éducation de leurs enfants. D'autres difficultés sont liées à l'accroissement de la présence du VIH/sida et de la toxicomanie chez les jeunes, aux effets multidimensionnels de la pauvreté sur les enfants et les familles et à l'exclusion sociale fondée sur l'appartenance ethnique ou à d'autres facteurs. On note toutefois également de nombreuses tendances positives. Nombre des objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants ont été atteints ou ont fait l'objet de progrès constants. Tous ces pays ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et chacun a pris des mesures énergiques en vue de leur application. Dans les pays qui aspirent à adhérer à l'Union européenne, des processus sont en cours en vue de l'harmonisation des lois et politiques concernant les enfants. Un ensemble d'organisations de la société civile ont commencé à traiter les droits des enfants comme une priorité et à appuyer les programmes et services en faveur des enfants.

2. Le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine ont ensemble une population de 201 millions d'habitants. Bien que leur produit intérieur brut se soit stabilisé et, dans le cas du Bélarus et de la Fédération de Russie, ait commencé à augmenter en 2000, la pauvreté reste très répandue dans les trois pays. Le Gouvernement de la Fédération de Russie a estimé au début de 2000 que 43 % des ménages avaient un revenu estimé inférieur au niveau déterminé par le pays comme niveau de subsistance. Les familles rurales et les familles ayant des enfants sont parmi les plus vulnérables. Le financement des services sociaux a diminué, et les réformes des secteurs sociaux, appuyées dans la plupart des pays par la Banque mondiale, restent lentes jusqu'ici à produire leurs effets.

3. Les taux de mortalité infantile et les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans continuent de baisser dans tous les pays et se situent généralement en dessous de 25 pour 1 000 naissances vivantes. La couverture vaccinale reste élevée, à plus de 90 % pour la poliomyélite, la rougeole et le vaccin combiné contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos, sauf au Bélarus, en Estonie et en Lettonie. Aucun cas de poliomyélite n'a été signalé depuis deux ans, sauf en Bulgarie. La présence de troubles dus à une carence en iode reste fréquente au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine, et persiste dans les pays baltes par suite de l'absence de textes de loi et de mesures propres à assurer l'accès de tous au sel iodé. Dans les autres pays, les troubles dus à une carence en iode ont pratiquement disparu. Au Bélarus et en Ukraine, l'état de santé des enfants continue de se détériorer dans les régions touchées par le désastre de Tchernobyl. Grâce à l'adoption de politiques et de programmes nationaux d'encouragement de cette pratique, les taux d'allaitement maternel continuent d'augmenter modestement dans la plupart des pays, sauf en Fédération de Russie où un fléchissement a été signalé. La prestation de services préscolaires et les taux d'inscription dans les établissements offrant ces services ont diminué au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine, par suite des difficultés économiques et d'une diminution du nombre d'enfants de moins de 6 ans. Dans les autres pays, les programmes préscolaires progressent régulièrement ou se sont

stabilisés, atteignant au moins 50 % des enfants, quoique les enfants des zones rurales et des groupes minoritaires, tels que les Romani, soient parmi les moins bien desservis.

4. Les indices synthétiques de fécondité sont tombés en dessous des niveaux de remplacement dans la plupart des pays. Les taux de mortalité maternelle continuent de baisser dans la plupart des pays, et sont généralement inférieurs à 30 décès pour 100 000 naissances vivantes, à l'exception de la Lettonie et de la Fédération de Russie, où ils étaient de 43 et 44 respectivement en 1998. Les taux d'anémie maternelle sont élevés et en hausse au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine. D'après la base de données TRANSMONEE (qui suit le déroulement de la transition en Europe orientale), les taux d'avortement continuent de baisser dans tous les pays, mais ils restent à plus de 100 pour 100 naissances vivantes dans cinq de ces pays. Dans l'ensemble, la proportion de mères célibataires de moins de 20 ans a augmenté depuis 1989.

5. S'il est de plus en plus largement admis que les jeunes ont leurs propres besoins et priorités, il reste encore à élaborer des politiques d'ensemble à leur égard. Les taux de prévalence des maladies sexuellement transmissibles restent en hausse dans la plupart des pays, et rendent les jeunes plus vulnérables aux problèmes à long terme de fécondité et à l'infection par le VIH. En Fédération de Russie, le nombre de cas recensés de VIH a augmenté de plus de 40 % entre décembre 2000 et avril 2001. Bien que, dans tous les pays, l'épidémie se limite jusqu'ici principalement aux jeunes usagers de drogue par voie intraveineuse, au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine, les nouvelles infections se produisent principalement par transmission hétérosexuelle, et les taux de transmission de la mère à l'enfant sont en hausse. La toxicomanie continue de progresser dans tous les pays. Les taux de chômage chez les jeunes sont généralement deux fois plus élevés que les taux nationaux. La participation des jeunes à des groupes organisés a diminué, et les possibilités d'activité de loisir constructives sont limitées.

6. Le taux brut d'inscription des établissements d'éducation de base (1998) sont de 89 % ou plus dans tous les pays, et de légers accroissements des taux d'inscriptions dans les établissements secondaires sont également signalés. Toutefois, un nombre croissant d'enfants ne fréquentent régulièrement pas l'école et ne terminent pas leur éducation de base. Il ressort d'une série d'études de pays effectuées par Save the Children Fund (Royaume-Uni) que les enfants romani font l'objet de discrimination, disposent d'installations inadéquates et sont soumis à des tests psychologiques qui amènent à placer un nombre disproportionné d'entre eux dans des écoles spéciales pour enfants souffrant de handicaps mentaux. En outre, par suite de pratiques culturelles et de mariages précoces, nombre de filles romani quittent l'école avant d'avoir reçu une éducation de base complète.

7. Curieusement, au cours d'une décennie où les taux de fécondité ont fortement diminué, les pourcentages d'enfants âgés de 3 ans ou moins placés dans des foyers pour enfants ont augmenté dans tous les pays sauf en Hongrie, où a été instituée une réforme de ce secteur. Les taux ont presque doublé au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine. Les « orphelins sociaux » (enfants que les parents placent délibérément dans des foyers ou dont les parents sont dépouillés de leur autorité parentale par décision de justice) comptent pour une proportion importante de l'accroissement du nombre d'enfants placés dans des institutions. Ce genre d'établissement est aussi la principale option pour les enfants souffrant de divers

types de troubles physiques, psychologiques ou sociaux. Le nombre d'enfants ainsi placés dans des établissements de l'assistance publique dans les 12 pays est estimé à 1 million.

8. De nombreux enfants ont besoin d'une protection spéciale. Les enfants et les adolescents venant de familles dysfonctionnelles, touchés par la violence au sein de leur famille, victimes de la décomposition de leur famille ou souffrant de toxicomanie forment une large part de la population de plus en plus nombreuse vivant dans les rues et particulièrement vulnérable à l'abus des drogues, à l'exploitation sexuelle et à la participation à des actes criminels. Les taux de criminalité chez les mineurs sont élevés dans la plupart des pays. La Lituanie a pris des mesures spécifiques en vue de l'adoption d'une approche globale pour l'établissement d'une justice pour mineurs fondée sur les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, mais les actions de ce genre sont encore limitées dans leur ampleur et leur portée dans les autres pays.

9. En Croatie, près de 11 % du territoire national est jonché de mines terrestres et de munitions non explosées, qui mettent les enfants en danger. Le retour en Croatie de réfugiés et de personnes déplacées à la suite du conflit de 1991-1995 se poursuit, principalement avec l'aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. En Fédération de Russie, des milliers d'enfants et de femmes de la République de Tchétchénie ont été déplacés par les troubles civils, avec les conséquences que cela comporte pour leur état physique et psychologique.

10. Les femmes souffrent de la persistance de l'incertitude économique. Le chômage féminin a augmenté plus vite que le chômage masculin. Quantité de femmes travaillent dans les secteurs de l'éducation et de la santé, où les salaires sont bas. Bien que l'on manque de données statistiques, il semble que la violence au sein de la famille soit en hausse, alors que la protection légale et les services de soutien sont insuffisants. La participation des femmes à la vie publique, y compris aux gouvernements nationaux, reste faible, et les femmes sont sous-représentées aux postes élevés de l'administration.

11. Tous les pays ont présenté un rapport initial au Comité des droits de l'enfant. En Lituanie et en Pologne, de même que dans six régions de la Fédération de Russie, un Médiateur indépendant a été nommé pour la défense des droits de l'enfant. Dans les autres pays, on trouve différents types d'arrangements administratifs pour promouvoir les droits de l'enfant. Par exemple, la Bulgarie, la Croatie et la Lettonie se sont dotées d'un organisme national de promotion et de protection de ces droits.

Coopération au programme, 2000-2001

12. Le programme de soins à donner au jeune enfant pour son développement continue de se concentrer principalement sur la promotion de l'iodation universelle du sel et de l'allaitement au sein. Au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine, de larges campagnes de plaidoyer ont été organisées auprès des producteurs de sel, des services de santé et des législateurs, mais l'iodation universelle du sel n'a fait que des progrès limités. En Estonie, en Lettonie et en Lituanie, les activités de plaidoyer ont permis de réaliser des progrès vers l'adoption d'un texte de loi et ont débouché sur d'autres mesures de promotion de l'iodation universelle du sel. Un matériel fourni à la Bulgarie a permis à ce pays de développer la distribution de sel iodé à l'échelon local.

13. L'allaitement maternel a été inscrit dans la politique de santé de la Fédération de Russie, et les activités de promotion sont étendues à tous les établissements où les mères et les enfants reçoivent des soins. Une action similaire est en cours dans les autres pays, à travers des campagnes d'information du public, la formation et l'examen des politiques. Pour faire face au nouveau problème de transmission verticale du VIH, des études et des activités de formation de professionnels de la santé ont été lancées au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine. L'Ukraine participe également à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination.

14. En 2000, des professionnels des 12 pays ont participé à une conférence régionale sur « les enfants privés de soins parentaux : le droit et la réalité » au cours de laquelle ils ont procédé à des échanges de vues sur les pratiques optimales pour la réduction du nombre d'enfants placés en établissement. Au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine, l'UNICEF a appuyé la formation de professionnels, l'élaboration de variantes locales des soins familiaux aux enfants et des activités de plaidoyer pour l'intégration des enfants handicapés à la vie communautaire. En Bulgarie, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne, en République tchèque et en Slovaquie, l'UNICEF a appuyé la collecte de données et l'organisation d'ateliers sur l'exploitation sexuelle et les sévices infligés aux enfants, en vue de l'élaboration de politiques nationales. Le Bélarus a entrepris la formation de spécialistes et les États baltes ont commencé à réunir une documentation en vue d'une réforme dans le domaine de la justice pour mineurs. L'UNICEF a distribué des fournitures aux écoles primaires, appuyé des campagnes de sensibilisation au danger des mines terrestres et appuyé des activités entreprises par d'autre institutions des Nations Unies dans les domaines de la santé, de l'alimentation en eau et de l'assainissement en faveur des femmes et des enfants déplacés de la République de Tchétchénie de la Fédération de Russie, dans le cadre d'un Appel global. En Croatie, des campagnes de sensibilisation au danger des mines ont été organisées.

15. L'UNICEF est étroitement associé à l'action des Groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/sida et des copromoteurs du Programme commun des Nations Unies sur le sida (ONUSIDA) sur la santé et le développement des jeunes. Il a appuyé l'exécution de programmes de formation de pairs-éducateurs, la promotion de modes de vie sains, la prévention du VIH/sida et de la toxicomanie par les médias et le développement de comportements sociaux positifs dans les programmes scolaires, de même que l'encouragement des jeunes à être des partenaires actifs – volontaires et conseillers. Des forums et parlements de jeunes ont ouvert la voie au dialogue entre les jeunes et les décideurs, et leur ont permis de s'exprimer lors de la préparation des examens de fin de décennie au Bélarus, en Fédération de Russie, en Lettonie et en Ukraine.

16. La publication du septième rapport MONEE, « Les jeunes dans les sociétés en transition », a largement retenu l'attention des médias et a été l'occasion d'attirer l'attention des responsables et des planificateurs sur les problèmes qui se posent à ce groupe. Cette publication s'est accompagnée de sondages effectués auprès des jeunes dans chaque pays. Dans le cadre de la préparation de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants, l'UNICEF a aidé à l'organisation de consultations régionales à l'intention d'organisations non gouvernementales (ONG), de jeunes, de gouvernements et d'organisation de la société civile, afin de réunir un consensus sur les questions intéressant les enfants et les jeunes et de définir de nouvelles actions à mener à l'échelon national. Les

représentants des 12 pays ont participé activement à ces travaux. La plupart des pays ont terminé leurs examens de fin de décennie à temps pour la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants.

17. En Croatie et en Ukraine, les initiatives des maires continuent de promouvoir des pratiques conviviales pour les enfants et les jeunes des villes. Un site web a été établi en Fédération de Russie pour la Convention relative aux droits de l'enfant. En Croatie et dans six régions pilotes de la Fédération de Russie, l'UNICEF a aidé à l'établissement de bureaux de médiateurs chargés d'intercéder pour les droits des enfants. Des sommets et parlements de jeunes, des compétitions artistiques, des festivals du film et d'autres manifestations médiatiques permettent de susciter de l'intérêt pour la Convention. Les Comités de l'UNICEF soutiennent activement les efforts de plaidoyer pour le Mouvement mondial en faveur des enfants, et les efforts nationaux de promotion de la Convention. Les droits des enfants figurent dans les examens communs de pays des Nations Unies sur la Bulgarie et la Lettonie.

Les leçons tirés de la coopération passée

18. La Convention relative aux droits de l'enfant continue d'offrir un cadre solide pour les programmes et les activités de plaidoyer. La connaissance des principes relatifs aux droits des enfants se développe, mais il lui faut encore se traduire par des actes pour améliorer la réalité quotidienne des conditions de vie des enfants vulnérables. Les activités de plaidoyer de l'UNICEF ne doivent pas s'adresser uniquement aux décideurs, mais toucher le grand public, approfondir sa compréhension des droits, des besoins et des potentialités des enfants et des jeunes. La réalisation du nombre d'objectifs des programmes de l'UNICEF nécessite une modification des comportements et des attitudes aux niveaux des individus, des familles et des communautés, et par conséquent, un renforcement des capacités de communication.

19. L'UNICEF, avec ses partenaires nationaux, a acquis une précieuse expérience de la présentation de nouvelles approches destinées à renforcer les services fournis aux enfants dans le cadre de la Convention au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine. L'évaluation systématique de ces initiatives et le partage des pratiques optimales à l'échelon national sont nécessaires pour promouvoir une utilisation plus large de ces approches dans ces pays. L'expérience acquise par ceux-ci, qui repose à la fois sur un travail pratique à l'échelon local et des activités de plaidoyer à l'échelon national, témoigne de l'intérêt de cette approche, qui exige que les priorités soient clairement définies et que les pays disposent de ressources humaines qualifiées et crédibles.

20. Dans d'autres pays, il faut accorder plus d'attention aux efforts en vue de promouvoir un intérêt national plus marqué, par l'allocation d'un plus gros volume de ressources nationales aux actions en faveur des enfants et l'adoption de politiques et de plans d'exécution clairement définis pour les diverses composantes du programme. Les accords de partenariat conclus entre institutions du système des Nations Unies dans le cadre des programmes visant les jeunes et la prévention du VIH/sida ont été particulièrement utiles aux efforts en vue de tirer le maximum des ressources limitées affectées à la mise en oeuvre d'approches communes, au même titre que l'alliance scellée avec la Banque mondiale pour influer sur les politiques nationales en faveur d'une réforme dans le domaine des soins aux enfants. La

conclusion d'alliances entre gouvernements et organisations de la société civile, notamment la promotion de la responsabilité sociale au sein des nouvelles entreprises du secteur privé reste difficile.

Coopération recommandée au programme, 2002

	Estimation des dépenses annuelles (En milliers de dollars des Etats-Unis)
	Total
Masse commune des ressources	
Soins et développement du jeune enfant	469
Protection de l'enfant	574
Santé et développement des jeunes	644
Mobilisation sociale en faveur des droits de l'enfant	1 113
Dépenses intersectorielles	700
Total partiel	**3 500**
Autres resources	
Soins et développement du jeune enfant	950
Protection de l'enfant	1 225
Santé et développement des jeunes	2 100
Mobilisation sociale en faveur des droits de l'enfant	725
Total partiel	**5 000**
Total	**8 500**

Processus de préparation du programme de pays

21. Au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine, les conclusions des examens annuels 2000 du programme actuel et la préparation des examens de fin de décennie ont servi de base à l'accord avec les partenaires gouvernementaux sur les orientations stratégiques du programme de coopération proposé pour l'année 2002. Dans les autres pays, le contenu du programme est fondé sur l'exécution des plans 2000-2001, les examens de fin de décennie et les observations finales du Comité des droits de l'enfant, dans la mesure de leur disponibilité, et sur des consultations avec les partenaires nationaux.

Buts et objectifs du programme de pays

22. L'objectif général de l'UNICEF restera la reconnaissance des droits des enfants, des jeunes et des femmes dans tous les pays. Le programme débouchera sur : a) une meilleure compréhension et une plus grande participation du public, y compris des enfants et des jeunes, à la mise en oeuvre et au suivi de la Convention

relative aux droits de l'enfant; b) un renforcement des systèmes de suivi et de soutien de la pleine application de la Convention au sein du gouvernement; et c) des réformes et des mesures visant à : i) améliorer les soins aux enfants et aux mères par le biais des services d'appui de l'État et des ONG; ii) mieux informer les jeunes des modes de vie sains et des moyens de prévenir le VIH/sida; iii) réduire le nombre d'enfants confiés aux soins d'établissements publics, promouvoir les options familiales en matière de soins et accroître les possibilités de réinsertion dans la société des jeunes placés dans des institutions; iv) protéger les enfants contre les mauvais traitements et l'exploitation; et v) mettre en place des systèmes de justice pour mineurs, conformément à la Convention.

Relations avec les priorités nationales et internationales

23. Le cadre du programme multipays est fondé sur les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que sur « Les nouveaux problèmes des enfants du XXIe siècle (E/ICEF/2000/13) » et sur le plan stratégique à moyen terme. Le programme traite des questions et recommandations visées dans les Observations finales du Comité des droits de l'enfant et des progrès mentionnés à leur égard dans les rapports des pays au Comité. Les examens de fin de décennie soumis par les pays indiquent également les priorités, les plans et les programmes nationaux destinés à répondre aux droits des enfants et à renforcer les programmes en faveur des enfants.

Stratégies de programme

24. S'appuyant sur les activités préparatoires régionales en vue de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants, l'UNICEF cherchera à renforcer les nouvelles alliances scellées entre les gouvernements, la société civile et les ONG par des actions conjointes en faveur des enfants. La participation des jeunes et les efforts en vue de promouvoir la responsabilité sociale au sein du secteur privé sont des éléments de cette stratégie. Le renforcement des capacités au sein des institutions gouvernementales et des ONG pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant se poursuivra à travers l'établissement de réseaux de coopération, l'appui technique et la recherche sur les politiques. Les activités de plaidoyer visent à faire en sorte que le programme pour les enfants défini à travers les examens de fin de décennie et la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants se traduise par des actes. Pour ce faire, ce programme doit être incorporé aux plans et objectifs nationaux, qui doivent eux-mêmes s'appuyer sur des allocations de ressources et des réformes des lois et des politiques. Les dispositifs d'intervention et de soutien en cas d'urgence qui pourraient se révéler nécessaires dans le courant de l'année seront incorporés au cadre du programme.

25. La Croatie, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie ont atteint les seuils fixés par le Conseil d'administration de l'UNICEF pour le produit national brut par habitant et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (E/ICEF/1997/12/Rev.1, décision 1997/18). Par conséquent, à la fin du programme en cours, ils n'auront plus droit à des allocations sur la masse commune des ressources. Dans ces pays, l'UNICEF préconisera une mobilisation accrue des ressources nationales pour appuyer et renforcer les activités entreprises sous son

égide au cours de la décennie écoulée; encouragera les alliances entre les gouvernements et la société civile en faveur de la défense des droits de l'enfant; et s'emploiera à renforcer les capacités nationales de planification et de suivi de la situation des enfants. Dans les six autres pays, de concert avec ses partenaires nationaux, l'UNICEF préparera des propositions à soumettre au Conseil d'administration en 2002.

26. *Soins à donner au jeune enfant pour assurer son développement*. Le programme vise également à favoriser un bon démarrage dans la vie pour tous les enfants par des activités de plaidoyer pour la mise en oeuvre de réformes des lois et des politiques encourageant la pratique de l'allaitement maternel. Au Bélarus, en Bulgarie, en Estonie, en Fédération de Russie, en Lettonie, en Lituanie et en Ukraine, des campagnes de sensibilisation aideront à faire comprendre l'importance du sel iodé. Le renforcement du suivi des troubles dus à une carence en iode, combiné à des activités nationales et locales de plaidoyer, favorisera la mise en place du cadre juridique nécessaire à l'iodation universelle du sel. Les effets de l'accroissement des taux d'anémie due à une carence en fer seront examinés. Un appui sera apporté aux programmes qui aident les parents à jouer leur rôle critique dans les domaines de la santé et de la nutrition, de la stimulation cognitive et de la stimulation sociale et de la détection précoce des incapacités. Les efforts de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant se poursuivront à travers la formation et la sensibilisation du personnel de santé, l'éducation des mères et, au Bélarus et en Ukraine, la distribution gratuite à l'UNICEF d'agents antirétrovirus. L'UNICEF poursuivra ses efforts en vue d'aider les femmes et les enfants dans les régions du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine touchées par le désastre de Tchernobyl, principalement par la promotion des soins de santé primaires.

27. *Protection de l'enfant*. Au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine, le programme continuera de mettre l'accent sur les enfants confiés à des établissements publics par le biais de la recherche sur les politiques et de la promotion d'autres approches axées sur la famille, y compris de mesures préventives telles que centres d'aide aux familles, crèches et foyers d'aide en cas de crise. Les activités d'appui et de protection des enfants à haut niveau de risque, y compris les enfants des rues, seront encore renforcées. Le dialogue sera poursuivi avec les gouvernements sur l'établissement d'un cadre juridique et l'adoption de mesures telles que justice restaurative et médiation pour les jeunes en conflit avec la loi. Dans d'autres pays, l'UNICEF appuiera également les réformes des politiques nationales visant à prévenir la mise en institution des enfants, à développer les options familiales et à établir de bonnes normes de soins aux enfants, de coopération et d'appui technique.

28. *Santé et développement des jeunes*. Ce programme continuera de promouvoir l'élaboration de politiques nationales et les activités faisant participer les jeunes eux-mêmes à la conception et la mise en oeuvre de services d'information et d'éducation et de services communautaires favorisant des modes de vie sains, notamment vis-à-vis des graves menaces que constituent le VIH/sida, la toxicomanie, les maladies sexuellement transmissibles et les grossesses indésirées. Il appuiera les activités d'éducation par les pairs et l'introduction d'informations sur les modes de vie sains et la santé génésique dans les programmes scolaires. L'UNICEF aidera à l'établissement de réseaux de diffusion des connaissances acquises et de partage de pratiques optimales. Au Bélarus, en Fédération de Russie

et en Ukraine, il sera effectué une analyse des problèmes spéciaux qui se posent aux jeunes des régions rurales, où vivent près de 30 % de la population.

29. *Mobilisation sociale en faveur des droits de l'enfant*. Une aide sera dispensée pour la préparation de plans d'action nationaux fondés sur les recommandations qui seront formulées lors de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants, dans le cadre d'un processus participatif auquel seront associés les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé. L'attention se portera sur les activités de plaidoyer et l'appui à la nomination de médiateurs pour les droits des enfants, à la création d'organismes d'État pour la protection de l'enfant et à l'institutionnalisation du suivi des droits des enfants en Croatie, en Estonie, en Hongrie, en Pologne, en République tchèque et en Slovaquie. En Croatie, l'UNICEF continuera de mettre ses compétences techniques au service des réformes des secteurs sociaux. L'expérience du médiateur pour enfants dans six régions pilotes de la Fédération de Russie sera décrite de façon détaillée et diffusée, et les efforts en vue de promouvoir cette idée se poursuivront au Bélarus et en Ukraine. L'UNICEF continuera d'appuyer la publication des documents de suivi et des documents techniques du Centre international pour le développement de l'enfant à Florence, en collaboration avec les offices nationaux de statistiques.

30. Les dépenses intersectorielles couvriront les coûts d'exécution du programme qui ne sont pas imputables à des actions particulières, mais sont clairement liés au déroulement du programme, y compris les dépenses afférentes au personnel de soutien et autres dépenses de fonctionnement.

Suivi et évaluation

31. Le suivi et l'évaluation sont intégrés à chaque programme et comporteront une amélioration de la collecte et de l'analyse de données détaillées nécessaires au suivi de la situation des enfants et des femmes. La base de données TRANSMONEE continuera d'être utilisée pour l'analyse des tendances concernant la situation des enfants et des femmes. Au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine, un plan complet de suivi et d'évaluation sera mis au point pour 2002, et il sera procédé à une évaluation de la coopération de l'UNICEF au cours de la période 2000-2002. D'après les données provenant du sondage effectué en 2000 auprès des jeunes, l'utilisation de certains indicateurs, tels que la connaissance du VIH/sida et l'adoption de modes de vie sains, pourrait être envisagée.

Collaboration avec les partenaires

32. L'UNICEF travaillera principalement en collaboration avec les institutions gouvernementales, les ONG nationales et internationales et les institutions du système des Nations Unies. Il travaille directement avec les copromoteurs de l'ONUSIDA pour l'établissement de programmes de prévention du VIH/sida, l'enseignement de modes de vie sains et l'éducation par les pairs. Il poursuivra sa collaboration avec la Banque mondiale afin de réduire le nombre d'enfants vivant en institution et de mettre fin à la prostitution des enfants et au trafic d'enfants dans le cadre de plans nationaux sur l'exploitation et l'abus sexuels des enfants. Il continuera également de collaborer avec l'OMS Europe et le Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile en vue de l'établissement de

politiques et de programmes de nutrition favorisant l'allaitement maternel et la lutte contre les carences en micronutriments, ainsi qu'avec Kiwanis International, l'Agency for International Development des États-Unis, l'Initiative micronutriments et l'Association européenne de producteurs de sel pour l'iodation universelle du sel. Les échanges d'informations se poursuivront dans les pays ayant des comités nationaux pour l'UNICEF.

Gestion des programmes

33. Le bureau de zone de l'UNICEF à Moscou partage sa capacité de gestion, de coordination et d'exécution du programme avec les trois bureaux de pays situés à Kiev, Minsk et Moscou. La coopération de l'UNICEF avec les gouvernements et autres partenaires fait une forte utilisation de personnel et, comme il a été indiqué précédemment, les coûts du personnel chargé de préparer, gérer et suivre le programme seront couverts par les dépenses intersectorielles. Le programme d'aide d'urgence à la région du Nord du Caucase de la Fédération de Russie est exécuté sous l'autorité du représentant de zone, par une équipe de personnel qui travaille à la fois à Moscou et sur le terrain, avec l'appui opérationnel du Bureau de Moscou. Au Bélarus et en Ukraine, l'UNICEF continue de partager locaux et services avec d'autres institutions des Nations Unies. Ce partage des locaux facilite l'identification des possibilités d'actions conjointes en matière de programmes et d'activités de plaidoyer et les échanges de données d'expérience. En Fédération de Russie, l'ouverture d'une Maison des Nations Unies est actuellement à l'étude.

34. Pour les autres pays, la planification et l'exécution du programme et la présentation de rapports restent du ressort du Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les pays baltes, en collaboration avec des partenaires identifiés, qui sont responsables de l'exécution du programme. Au titre des dépenses intersectorielles, un administrateur de projets et un personnel de soutien continueront de gérer et de suivre les activités du programme.